Commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy

Edition N°5
Septembre/Octobre 2009

Gazette de la Petite Meurthe

Mairie : 1145 route départementale 73
88230 BAN SUR MEURTHE-CLEFCY
Tel : 03 29 50 30 18
Fax : 03 29 50 42 51
Courriel : bansurmeurthe-clefcy@wanadoo.fr
Site : www.ban-sur-meurthe-clefcy.com

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi :	8h00 à 11h30
	16h30 à 17h30
Mercredi :	8h00 à 11h30
Jeudi :	8h00 à 11h30
	16h30 à 17h30
Vendredi :	8h00 à 11h30
Samedi :	8h00 à 11h00

Permanences du Maire : 9h00 à 11h00 lundi, mercredi, vendredi et sur rendez-vous

RENTREE SCOLAIRE

Collecte de livres pour l'école (voir en pages intérieures)

Maire : Christian HERRY
Première Adjointe : Nicole STRABACH
Adjoint travaux : Guy MATHIEU
Adjointe communication : Sylvia DIDIERDEFRESSE
Adjoint Spécial du Grand Valtin : Gérard FABRIZI
Conseillers Municipaux : Christian BARADEL, Patrice BOUX, Eric CUNY, Lydia CUNY, Roger CYPRYSZCZAK, Philippe DULAC, Liliane DURAND, Claude ETIENNE, Alain MEYER, Gilbert THIRIET

ACTUALITES

LOTS BOIS RESINEUX

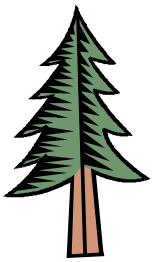

Comme en 2008, nous ne délivrerons pas de lots de feuillus cette année.
Par contre des lots de résineux sont disponibles et les habitants intéressés peuvent s'inscrire en Mairie.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

TRAVAUX REALISES PAR LES OUVRIERS COMMUNAUX

Outre les travaux classiques comme le débroussaillage, le nettoyage des bois d'eaux, la taille de haies, le dégagement des jeunes plantations forestières,

- 35 tonnes d'enrobé à froid ont été utilisées pour l'entretien des voies communales et notamment les « nids de poules ».
- 80 tonnes de terre du Valtin ont servi à réparer des chemins ruraux suite aux orages de cet été.
- La création ou le remplacement de plusieurs « bois d'eau » métalliques,
- Ainsi que la construction d'une aire de stockage pour le sel de déneigement au Grand Valtin

TRAVAUX ROUTIERS

- REALISES PAR EUROVIA

❖ Gravillonnage préventif : Routes du Chêne, du Souche, de la Pellière…

- REALISES PAR SCREG

❖ Renforcement de plusieurs voies communales en enrobés dont :

VC 36 de chez Pierre LOUIS au Lotissement CUNY

VC 5 de la rue Joseph Thiéry à la propriété Alain Chanel (Gravillonnage)

- VC 10 Impasse des Voisprés

- VC 100 de Sondreville au Belrepaire

avant

après

❖ Gravillonnage

- VC 18 Chemin du Braconseil

avant

après

- VC 36 du lotissement CUNY à la route du Braconseil
- VC 7 du Vic aux Grimels

- *REALISES PAR L'Entreprise HOUILLON*

Voies communales concernées par les travaux d'assainissement et d'alimentation en eau :

Le Landessus
Les Allés
Le Chêne
Voie du Moulin
Voie du Bas du Village
Rue du Stade rive gauche
RD 73

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

(Renouvellement partiel du réseau)
Ils sont menés en parallèle avec les travaux d'assainissement (Entreprise PEDUZZI)

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (compétence CCHM)

Ils devraient se terminer fin novembre par la rue du Centre

VIE LOCALE

LOCATION DES SALLES COMMUNALES

➢ Salle de catéchisme (ancien presbytère) : capacité d'accueil de 10 personnes maximum, gratuite pour les habitants et associations de la commune.

➢ Salle des fêtes : capacité maximale de 120 personnes, sans but commercial

	Associations communales et habitants	Associations et personnes extérieures à la commune
Bal, fête de famille, repas,	92 €	184 €
Apéritif, conférence privée	46 €	92 €
Chauffage éventuel	16 €	16 €
Assemblée Générale des associations locales	Gratuit	

➢ Salle du Grand Valtin : capacité d'accueil de 55 personnes maximum, sans but commercial

	Associations communales et habitants	Associations et personnes extérieures à la commune
Bal, fête de famille, repas	54 €	77 €
Apéritif	31 €	31 €
Chauffage, électricité	Du 1er novembre au 30 avril : forfait de 15 € Du 1er mai au 30 octobre : forfait de 5 €	
Assemblée Générale des associations locales	Gratuit	

REGLEMENTATION

Horaires pour les travaux bruyants :

Malgré plusieurs rappels dans les précédents bulletins, nous constatons que le sujet reste toujours d'actualité. Nous faisons appel au civisme, au bon sens et à la courtoisie de chacun pour respecter ces horaires et ses voisins.

	Matin	Après-midi
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h00	14h30 à 19h30
Samedi	9h00 à 12h00	15h00 à 19h00
Dimanche et Jours fériés	10h00 à 12h00	

Haies :

L'automne est propice à la taille des haies. Rappelons que leur hauteur est limitée à 2 mètres.
Pour toute nouvelle plantation, les haies à feuillage caduc sont conseillées.
Si vous envisagez de planter une haie ou d'édifier une clôture en bordure du domaine public, pensez à demander l'alignement en Mairie.
Il est utile de préciser qu'une haie ne peut excéder un mètre de hauteur sur une distance de 50 mètres à partir du centre d'un carrefour et de 30 mètres de part et d'autre d'un virage.
Les propriétaires de terrains en bordure des voies publiques sont tenus d'élaguer les branches qui empêchent ou surplombent ces voies. C'est notamment le cas des arbres qui passent sur les talus et gênent le passage des engins de services hivernaux et autres.

Règles d'urbanisme :

RAPPEL : le PLU prévoit des règles concernant les constructions.
Par exemple, les propriétés situées dans les zones UA et UB ne peuvent recevoir une nouvelle construction à moins de 3 mètres d'un bâtiment existant. De plus, aucune nouvelle construction ne peut être implantée à moins de 3 mètres des limites séparatives et à moins de 4 mètres de l'alignement des voies publiques.

Afin de faciliter vos démarches et éventuellement de gagner du temps, nous vous invitons à venir vous renseigner en Mairie si vous avez un projet de construction.
Vous trouverez sur la page suivante le plan de zonage de la commune approuvé le 2 octobre 2004. Ce plan de zonage est applicable jusqu'à la prochaine révision du PLU, aucune modification n'étant envisagée dans l'immédiat.

Légende :

- Zone NF en vert : Zone naturelle (espaces boisés)
- Zone NO en blanc : Zone naturelle (espaces à conserver ouverts)

- Zone UA en orange : Zone urbaine, correspond au noyau central des deux hameaux principaux, il s'agit du secteur le plus dense de la commune
- Zone UB en saumon : Zone urbaine, correspond aux hameaux de la commune
- Zone UL en bleu : Zone destinée aux activités liées au tourisme et aux loisirs.

- Zone AU 1 et 2 en jaune : Zone d'urbanisation future à desservir par les réseaux
- Zone AUL en jaune clair : Zone à vocation d'hébergement touristique au Grand-Valtin

- Zone A en beige : Zone agricole

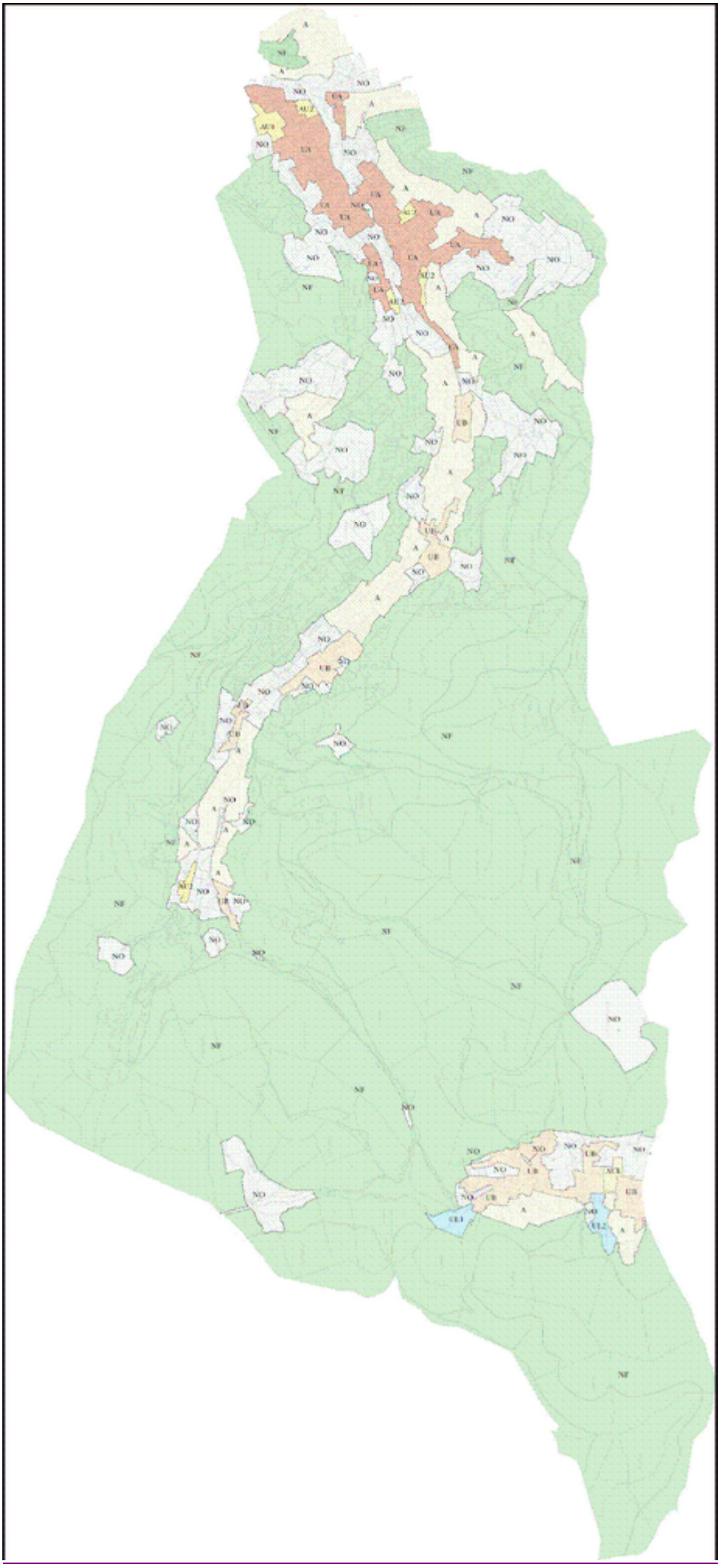

Feux et fumées :

Dans les zones d'habitation, le brûlage à l'air libre de tous les déchets autres que végétaux (plastique, polystyrène, ordures ménagères…) est **strictement interdit**.

Pour tout feu qui sera constaté à compter de ce jour, les responsables seront avertis dans un premier temps par courrier que des démarches seront entreprises en cas de récidive pour l'application des peines prévues par la loi.

RELEVE DES COMPTEURS D'EAU

Les compteurs sont actuellement relevés par Jocelyne BONNEL.
Les personnes absentes lors de son passage pourront effectuer elles-mêmes le relevé du compteur et le transmettre en mairie.

Tarifs :
- L'abonnement au réseau d'eau, d'un montant de 70.20 €
- Tarif ordinaire = 0.72 € le m3
- Tarif spécial agriculteur = 0.22 € le m3

A ces tarifs s'ajouteront la redevance pour pollution de l'eau, la redevance assainissement pour les habitants raccordés et raccordables au réseau collectif et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (proportionnelle au volume d'eau soumis à la redevance assainissement).

ATELIER DE DISTILLATION

La campagne sera ouverte à partir du lundi 23 novembre 2009 jusqu'au vendredi 7 mai 2010.
Le kilo de matière à distiller est facturé 0.15 € depuis le 1er janvier 2009

VIGNETTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Inscription en mairie :
La commune prend en charge le prix des vignettes de transport scolaire pour tous les élèves jusqu'à la classe Terminale (filière classique, technique et professionnelle) à l'exception de ceux fréquentant le collège de Fraize.

ENQUETE SUR LE PATRIMOINE DES MENAGES

L'INSEE nous informe qu'il réalise, entre octobre 2009 et janvier 2010, une enquête sur le patrimoine des ménages.
Cette enquête a pour but de recueillir des données sur la composition du patrimoine sous ses différentes formes : patrimoine financier, immobilier et professionnel, endettement…
Elle améliorera la connaissance des mécanismes de constitution et de transmission non seulement du patrimoine économique mais également des identités familiales et culturelles.
Des comparaisons internationales sur la réussite sociale des ménages seront également possibles. En effet, des enquêtes similaires sont réalisées dans d'autres pays européens.
Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.
Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

FORMATION DES PROPRIETAIRES DE CHIENS

La loi n°99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants prévoit une obligation de dépôt de déclaration en mairie pour les chiens de 1ère et 2ème catégorie comme détaillé dans la Gazette N°2 parue en septembre 2008.

Le décret 2009-372 du 15 avril 2009 prévoit actuellement une formation pour les propriétaires de ces chiens permettant l'obtention d'un permis de détention.

Ce permis sera exigé dès le 31 décembre 2009.

De même, pour le bien-être de chacun, nous vous remercions de ne pas laisser divaguer votre animal de compagnie dans la rue.

CCAS

Reprise des animations du mercredi après-midi (jeux de cartes, société, …) depuis le 7 octobre avec le CCAS, animés par Noëlle ANTOINE.
Ces rassemblements ont lieu tous les 1ers mercredis du mois à la salle des fêtes.

Dans le cadre de la Semaine Bleue qui se déroulera du 19 au 25 octobre 2009, les membres du CCAS organisent un après-midi COUAROYE le mercredi 21 octobre 2009 à partir de 14h00 jusqu'à 17h30, à la salle des fêtes pour les plus de 70 ans.

Comme tous les ans, l'équipe du CCAS organise l'après-midi de Noël, animé par Claude THOMAS, pour les plus de 70 ans.
La date retenue est le mercredi 16 décembre après-midi.

ECOLE

CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

- Cantine : Repas et garde du temps de midi

Tickets :

- Achat des tickets en Mairie à raison de 3,40 € pièce (tarif en vigueur depuis le 1er janvier 2009), par carnet de 1O repas, ou à l'unité pour utilisation ponctuelle.
- Dépôt des tickets le matin à 8 heures 30 auprès des enseignantes.
- Au dos du ticket, inscrire les NOM – Prénom et la classe de l'enfant + date.

Horaires : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de 11 h 3O à 13 h 2O.

Repas : Fournis par la cantine municipale de Fraize
Menu affiché pour la semaine

Garde : Assurée par Mme Jocelyne BONNEL – Agent titulaire du BAFA.
Et par Mme Nora HOLLARD si l'effectif dépasse 12 enfants.
Locaux : dans l'ancien presbytère, donnant sur la cour des maternelles
Jeux d'intérieur et activités proposés aux enfants.

1) Garderie :

Horaires : Matin : 7 h 20 à 8 h 20
Midi : 11 heures 3O à 12 heures 15 ;
Soir : de 16 heures 20 à 18 heures.

Ces horaires peuvent être revus en cas de besoin. Dans ce cas, merci de prendre contact avec la Mairie qui vous communiquera la décision.

Cartes d'abonnement : achat en mairie de cartes de 15 demi-heures.

- La carte reste à la garderie pour pointage.
- Couleurs : Bleu : carte 1er enfant – 7.20 €
  Vert : carte 2ème enfant – 4.65 €
  Orange : carte 3ème enfant – 3.30 €

Tarifs en vigueur depuis le 1er janvier 2008

Activités et Personnel : La garde du matin est assurée par Mme Annette MARCHAND, celle du soir par Mme Jocelyne BONNEL.
Pour une meilleure organisation, il est nécessaire de connaître le nom des enfants concernés (coupon à remettre aux institutrices en même temps que les tickets cantine.)

- **la veille** pour la garderie du matin
- **le matin** même pour la garderie du soir

N° de téléphone de la cantine : à n'utiliser qu'en cas d'urgence : **O3.29.50.35.11**

Cette année, la cantine connaît un réel succès puisque 307 repas ont été servis en septembre soit en moyenne 19 enfants par jour.

RENTREE SCOLAIRE 2009/2010 : 96 Enfants

La rentrée de septembre s'est faite avec un effectif inattendu puisque 96 enfants sont inscrits à l'école de Ban sur Meurthe-Clefcy. Cet effectif est encourageant au niveau du maintien des 4 classes.
Le thème de cette année scolaire est identique pour tous les niveaux : il s'agit du recyclage.

De nouvelles pièces communales ont été mises à disposition des enseignants qui devraient en profiter pour créer leur bibliothèque interne.
C'est pourquoi, en première page, nous en profitons pour vous proposer d'offrir les livres que vous n'utilisez plus au profit de l'école qui pourra ainsi enrichir sa collection.

CLASSE MATERNELLE : 28 élèves

Mme Florence DALIDEC, directrice de l'école Nicole HERRY, enseigne aux 4 niveaux des maternelles le mardi, jeudi et vendredi. Melle Marie THIRIAT est présente le lundi lorsque Mme DALIDEC s'occupe de la direction.
Mme Clara RAMIANDRISOA, Assistante de vie scolaire individuelle (A.V.S.I.) a vu son poste maintenu et apporte une aide administrative à la Directrice.

CLASSE CP/CE1 : 23 élèves

Mme Fanny SAXE enseigne du lundi au jeudi et Mme Patricia DOUISSARD est présente le vendredi.

CLASSE CE2/CM1 : 22 élèves

Mme GONCALVES, en congé parental est remplacée par Mlle Claire VANNSON. La classe ne se fait plus à l'étage comme auparavant mais dans la première classe du rez-de-chaussée.

CLASSE CM1/CM2 : 23 élèves

Mme Sylvie DICKERSCHEIT occupe désormais la classe du haut.

A la fin de cette année, ce sont 14 CM2 qui partiront vers le collège. Les effectifs de la rentrée prochaine ne sont pas encore connus.

Vie associative et entreprises

LA CLEF DU BAN

Mr et Mme LAHEURTE vous accueillent tous les midis (sauf le samedi) et les soirs du jeudi au dimanche.

LA CLEF DU BAN **vous communique son calendrier des spécialités**

11 et 12 **septembre** 2009	le soir	**TARTES FLAMBEES**, salade
2 et 3 **octobre** 2009	le soir	**MOULES/FRITES**
16 et 17 **octobre** 2009	le soir	**FLEISCHNACKA** , salade (spécialité alsacienne)
6 et 7 **novembre** 2009	le soir	**CARPES/FRITES** et crudités
13 et 14 **novembre** 2009	le soir	**BEIGNETS, RAPES,**, collet fumé et salade
20 et 21 **novembre** 2009	le soir	**TOURTE** à l'Orval (spécialité belge)
4 et 5 **décembre** 2009	le soir	**MOULES/FRITES**

12 € par personne / Enfant - 12 ans : 7,50 €

Sur réservation uniquement et minimum 48 h à l'avance : **03 29 55 68 08**

PETITE MEURTHE LOISIRS

Pour tout renseignement vous pouvez nous joindre par courrier
Adresse : Petite Meurthe Loisirs, 1199 RD73, 88230 Ban Sur Meurthe Clefcy
Adresse mail : pml@ban-sur-meurthe-clefcy.com
Téléphone : 03 29 56 81 85

Bourse à la puériculture automne-hiver : 24 et 25 octobre

Bourse aux jouets et aux skis : 21 et 22 novembre

Saint Nicolas : 5 décembre

Le KOJIKI Club, association 1901, créée le 14 décembre 2002, permet de pratiquer le NIPPON-KEMPO et la self-défense (cours adapté aux femmes).

Cet art martial originaire du Japon est issu de l'union du Judo et du Jiu-Jitsu. Pratique pieds poings, projections, immobilisation, luxation. Cet art martial est abordable par tous.

La salle au dessus de la Mairie

Le Kojiki, jour de compétition

Apprentissage des chutes

Le combat avec cuirasse et casque pour ados et adultes

Les cours enfants sont le mercredi de 18 h à 19 h et les cours adultes de 19 h à 20h30 les mêmes jours à la salle des fêtes de Ban sur Meurthe Clefcy. L'enseignement est adapté au niveau de chacun, permettant de côtoyer ceintures blanches à ceintures noires.

Qui plus est, des compétitions internationales (KATAS et/ou COMBATS) sont organisées plusieurs fois par an avec l'ANKF (Association de Nippon-Kempo français) et des compétiteurs du Japon, d'Italie, du Mexique, de Grande-Bretagne et de l'île de la Réunion.

L'objectif de l'association est de permettre une pratique sportive épanouie et de canaliser son énergie pour atteindre la performance et le contrôle de soi.

Contact : Roland MARION **Téléphone : 03 29 50 44 87 ou 06 87 51 42 69**

Adresse postale : 120, rue des Poussées 88230 Ban sur Meurthe Clefcy
Didier HOCQUAUX **Téléphone : 06 12 83 04 21**

E-Mail : roland.marion3.wanadoo.fr
Site Web: http://le.kojiki.club.free.fr/
Site Web (Jumeau du premier Site) : http://pagesperso-orange.fr/didier.hocquaux/

L'ASHM

Le Club de foot de Ban sur Meurthe Clefcy regroupe actuellement 15 sportifs de 5 à 12 ans, séparés en deux équipes qui font des matchs le samedi pour les plus grands et le mercredi pour les débutants. Quant aux entraînements, ils se déroulent tous les mercredis de 14h à 16h au terrain de foot de Ban sur Meurthe Clefcy.
Le club accepte les enfants de 5 ans à 12 ans ; le montant de la cotisation est de 20 euros pour un enfant et 15 euros pour les suivants.

Le club a participé pour la saison 2008/2009 aux différents plateaux (Bruyères, Granges etc.) et rencontres. Il a eu également le plaisir d'organiser un plateau sur son terrain où une dizaine d'équipes des environs sont venues s'affronter. A la fin de la rencontre, chaque participant a eu une boisson et un gâteau offerts par le club. Le club a réalisé d'autres actions comme la galette des rois où tous les sportifs ont été invités et ont eu droit à une tenue personnalisée.

De plus, pour clôturer la saison, le club a invité tout le monde à un barbecue : 70 personnes se sont retrouvées dans la bonne humeur, avec bien évidemment des échanges avec le ballon rond au pied.

Pour l'année 2009/2010 le club organisera des rencontres de poussins ainsi que des plateaux, mais participera également aux différentes rencontres, et renouvellera la galette des rois fort appréciée des footballeurs en herbe avec peut être une surprise mais là silence, on ne peut pas en dire plus !

Président : THIEBAUT Jacky 03 29 50 83 16

Vice-président : VAXELAIRE Patrick

Secrétaire : GAUDEL Armelle
Trésorier : ANTOINE Noël
Membres : LALEVEE Edwige
MISTRZAK Sandrine
TOUSSAINT Jean-Luc

Si tu aimes le foot, fille ou garçon, n'hésite pas à nous rejoindre.

La scierie du Lançoir

C’est une des plus anciennes bâtisses de la vallée, les autres ayant été détruites en décembre 1944 par les armées allemandes en repli. C’est aussi le témoin d’une activité ancestrale des Hautes Vosges : l’exploitation de la forêt et du bois. De ce témoin des relations des hommes, de la forêt et de l’eau, on trouve la trace sur les cartes de Cassini au XVIII siècle. Mais l’activité du site est beaucoup plus ancienne, autour de 1625-1626.

Le lançage, activité pratiquée dans les fortes pentes, en y faisant glisser les troncs, permettait d’alimenter la scierie en bois tout en gagnant énormément de temps et de peine par rapport à un débardage avec les animaux, boeufs et chevaux. Sans compter qu’on pouvait ainsi exploiter des bois qui n’auraient pu être débardés autrement.

Le Lançoir avant restauration

La scierie, depuis le rattachement de la Lorraine à la France en 1766, de propriété ducale est devenue propriété domaniale et comme telle, administrée par “Les eaux et Forêts”
C’est seulement en 1953 que René Durand, le sagard de l’époque, en devient propriétaire. Il l’exploitera ainsi une douzaine d’années avant de prendre sa retraite. C’est Jean Durand un de ses fils qui la restaure avec l’aide de quelques amis, réunis en association, et du Parc Naturel régional des Ballons des Vosges. Elle est ensuite ouverte au public puis inscrite à l’inventaire des monuments historiques.

Jean Durand devant le haut-fer

En 2007, elle retourne dans le domaine public par son rachat par la communauté de communes de la Haute Meurthe. Cette dernière entreprend une importante restauration sans laquelle ce patrimoine disparaissait.

Première tranche de restauration effectuée au printemps 2009
- assainissement
- charpente- toiture
- bardages

Avec l'adjonction d'un parcours piétonnier qui démarre sur le même parking, en synergie avec la bergerie intercommunale, il s'inscrit comme un élément fort du tourisme de la vallée.
L'association "Le lançoir", continue à animer le site. Elle y organise les visites, programme des soirées culturelles "les soirs du lançoir" et gère les relations avec les différents partenaires. Son dynamisme permet à plus de 6000 visiteurs par an de découvrir cette petite merveille de technologie qui allie simplicité et efficacité, sa turbine étant unique en France. Si vous souhaitez participer à son fonctionnement, l'association est ouverte à quiconque s'intéresse à faire vivre ce patrimoine. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Si vous êtes intéressés, une petite visite "aux derniers voleurs de ruisseau" s'impose, nous nous ferons un plaisir de vous accueillir.

***Les visites** pour les groupes* (+ de 15 personnes) :
Sur rendez-vous tous les jours de l'année
Adulte 2.5€ / Enfant 1.5€

***Les visites e**n individuel :*
Du 1er Avril au 31 Octobre du lundi au samedi,
de 10h30 à 12h de 14h à 17h
En Juillet - Août, les dimanches de 15h à 18h
Adulte 3€ / Enfant 2€

Le Lançoir :
& : 03 29 50 45 54
courriel : lancoir@free.fr
Site : http://lelancoir.free.fr

La turbine «Canson- De Montgolfier» en pleine action

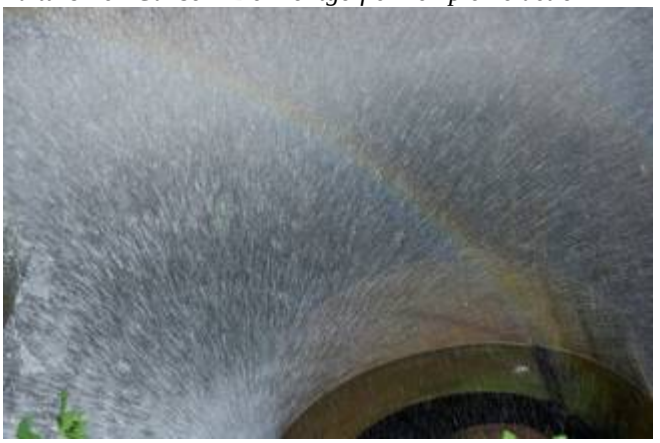

Les visiteurs, jeunes et vieux, heureux de découvrir le Haut-fer

Le Pont de « la Goutte » à Sachemont photographié par Jacky VOYEN